

**14-03-2023**      **PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MRC DE LA MATAPÉDIA**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLÉOPHAS**

À une séance régulière du conseil municipal de Saint-Cléophas convoquée par Katie St-Pierre, directrice générale et greffière-trésorière, tenue le 14 mars 2023 à 19h30, au 356, Principale à laquelle séance:

Sont présents: Madame Micheline Morin, mairesse-suppléante  
Monsieur Michel Hallé, conseiller au siège #1  
Madame Franciska Caron, conseillère au siège #2  
Monsieur Normand St-Laurent, conseiller au siège #5  
Monsieur Réjean Hudon, conseiller au siège #6

Sont absents: Monsieur Jean-Paul Bélanger, maire  
Madame Hélène Dumont, conseillère au siège #3

Tous formant quorum sous la présidence de madame Micheline Morin, mairesse-suppléante. Madame Katie St-Pierre, directrice générale et greffière-trésorière est aussi présente.

Madame la mairesse-suppléante déclare la séance ouverte par la lecture de l'ordre du jour.

**39-23**

**Adoption de l'ordre du jour**

Proposé par monsieur Normand St-Laurent et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté comme lu et tel que décrit ci-bas.

**ORDRE DU JOUR**

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption des procès-verbaux du 6 et 15 février 2023
5. Lecture et adoption des comptes
6. Correspondance et information
  - a) -----
7. Invitations
  - a) -----
8. Demandes diverses
  - a) École Polyvalente de Sayabec
  - b) Jeunesse, J'écoute
9. Vente pour taxes
10. Enveloppe locale jeunesse 2023
11. Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie
12. Rejet de la proposition de redécoupage des circonscriptions électorales fédérales dans l'Est-du-Québec
13. Rapport comparatifs des certificats et permis émis au 31 décembre 2022
14. Entente intermunicipale – Carrières et sablières  
Secteur de la route Harvey
15. Entente intermunicipale redistribution des redevances - Site de La Coopérative des Producteurs de chaux du Bas-Saint-Laurent
16. Suivi - Représentants des dossiers
17. Suivi des dossiers – Travaux publics
18. Consommation d'eau potable – Février 2023
19. Prochaine réunion régulière du conseil – 3 avril 2023
20. Questions de l'assemblée
21. Levée de la réunion

**40-23**

**Adoption des procès-verbaux**

Proposé par monsieur Normand St-Laurent et résolu à l'unanimité que les procès-verbaux du 6 et 15 février 2023 soient adoptés tels que rédigés étant donné que chaque membre du conseil en a reçu une copie et en a pris connaissance.

**41-23**

**Adoption des comptes**

Proposé par monsieur Normand St-Laurent et résolu à l'unanimité que les comptes suivants soient adoptés et payés.

## COMPTES DÉJÀ PAYÉS

Nom	Descriptif	# Facture	Montant
Bell Mobilité	Cell. au 19 décembre 2023	19-12-9923	91.36
Hydro-Québec	Éclairage public	424022636748	194.59
	CPÉSTP	629802658671	257.03
	Station de pompage	634302652298	261.99
	2 <sup>ème</sup> compteur CPÉSTP	610003076147	43.24
	Champs d'épuration	665802570977	32.01
	Hôtel de Ville	634302652295	305.42
	Camping	635202652997	258.09
	Système de pompage	634302652297	425.74
	Garage	634302652296	111.27
Anicet Fournier	Déneigement cours	3 <sup>ème</sup> vers.	741.59
Bell Mobilité	Cell. au 19 janvier 2023	19-01-9923	91.71
Hydro-Québec	Éclairage public	646902637437	194.59
Lise Vaillancourt	Remb. loc. salle	1065	60.00
Petite caisse	Médiapostes	36791-1	34.40
		37086-2	34.40
		36721-2	68.85
		41224-2	34.40
Petite caisse	Médiaposte	49797-1	35.20
Jean-Pierre Lagacé	Bris lors déneigement (fuite S. Lagacé)	***	302.78
Transp. Matapédia	Voyage d'eau potable (fact. d'octobre)	1787	1 092.23
Fraser Transp.-Excav.	Entré d'eau Marc Pineault et terrain vacant	345	1 969.52
Petite caisse	Médiaposte (budget)	53614	35.20
	Médiaposte (règl. neige chemin)	55195	35.20
	Médiaposte (heure patinoire déc.)	40352	34.40

## COMPTES DÉJÀ PAYÉS

Nom	Descriptif	# Facture	Montant	Total
Buropro Citation	Copies photocopieur (25 janv. au 25 février)	1773538	---	349.82
Clérobec	Matériaux divers CPÉSTP et HV	63613	91.30	1 184.05
		63699	31.39	
		63457	709.67	
		63458	36.76	
		63149	218.42	
		63481	96.51	
Coop for. Mat.	Biomasse copeaux	F-008300	312.40	694.31
		F-008170	381.91	
Décartecq inc.	Réparer cheminée CPÉSTP	62965	---	1 131.35
Épic. R. Berger	Crème à café	7177484	---	11.38
Fusion Envir.	Col. mars (ord, récup et compost)	5563	1 324.41	2 648.82
	Col. février (ord, récup et compost)	5639	1 324.41	
Anicet Fournier	Déneigement cours	4 <sup>ème</sup> vers.	---	741.59
H2 Lab		Eaux usées	87534	267.61
		Eau potable	87529	337.46
		Eau potable	88418	193.44
		Eaux usées	88419	267.61
Hamster	Fournitures de bureau	812304	291.85	363.80
		812961	17.90	
		813122	54.05	
Hydro-Québec	Éclairage public	665802594911	---	175.76

MRC Matapédia	Honoraires génie municipal (divers dossiers en cours)	28261	1 725.53	73 858.36
		28322	259.05	
		28323	5 695.94	
		28324	13 083.28	
		28325	1 263.87	
		28326	1 410.47	
		28350	17 540.07	
		28428	187.50	
		28497	13 974.99	
		28503	1 177.59	
	28362	17 540.07		
PG Solutions	Mise en route module paie	STD51887	---	560.51
Propulse Énergies	Huile chauffage HV et CPÉSTP	83985764	2 374.03	3 526.36
		565801635	450.59	
		84290389	397.62	
		565801636	77.67	
		84290370	226.45	
RPF Ltée	Problème alarme (bureau mun.)	87463	227.65	1 625.02
	Station eaux usées	87459	529.26	
	Station de pompage	87094	868.11	
TMA inc.	Déneigement (4 <sup>e</sup> vers.)	6196	---	16 240.86

#### **42-23**

#### **École Polyvalente de Sayabec**

Proposé par madame Franciska Caron et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Cléophas fasse un don de 75\$ à la école Polyvalente de Sayabec pour la soirée *Gratificat* 2022-2023 qui aura lieu le 31 mai prochain.

#### **43-23**

#### **Jeunesse, J'écoute**

Proposé par monsieur Normand St-Laurent et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Cléophas accepte de faire un don de 25\$ à l'organisme Jeunesse, J'écoute afin de les aider financièrement.

#### **44-23**

#### **Vente pour taxes**

Proposé par madame Franciska Caron et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Cléophas approuve l'état préparé par la greffière-trésorière en regard des personnes endettées pour taxes municipales le tout en conformité avec l'article 1022 du code municipal; de plus que celle-ci soit autorisée à soustraire de ladite liste tout immeuble dont le propriétaire aura acquitté ses arrérages. Le conseil accepte les ententes de paiements concernant quelques propriétaires. Les propriétaires ayant des arrérages de 2022 et plus, seront envoyés en vente pour taxes si le total du montant de 2022 incluant les intérêts ne sont pas acquittés avant le 20 mars 2023. Une lettre a été envoyée à chaque contribuable de ladite liste afin qu'il/elle soit informé/e de la date limite du paiement et des dispositions que la municipalité devra prendre si elle ne reçoit pas le montant exigé.

#### **45-23**

#### **Enveloppe locale jeunesse 2023**

Proposé par madame Franciska Caron et résolu à l'unanimité que:

- La Municipalité Saint-Cléophas confirme une participation financière de 1 000\$ pour l'année 2023 afin de permettre la réalisation de projets PAR ET POUR LES JEUNES découlant du projet des stratégies jeunesse en milieu municipal du Secrétariat à la Jeunesse;
- La municipalité délègue monsieur Normand St-Laurent comme représentant de la municipalité sur le conseil d'administration du comité de développement, soit le CDA;
- La municipalité mandate le comité de développement à identifier par résolution le ou les projets qui bénéficieront d'une aide financière en vertu de l'entente entre la MRC, la municipalité et le comité de développement;
- La municipalité autorise monsieur Jean-Paul Bélanger, maire, à signer le protocole d'entente avec la MRC et le comité de développement.

**46-23      Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie**

Considérant que la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

Considérant que le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

Considérant que malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société;

Considérant que le 17 mai est la *Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie*, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003;

Considérant qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée;

Par conséquent, il est proposé par monsieur Normand St-Laurent et résolu à l'unanimité de proclamer le 17 mai *Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie* et de souligner cette journée en tant que telle.

**47-23      Rejet de la proposition de redécoupage des circonscriptions électorales fédérales dans l'Est-du-Québec**

Considérant que, le 29 juillet 2022, la Commission de délimitation des circonscriptions électorales fédérales pour le Québec a présenté une première proposition de redécoupage;

Considérant que cette proposition ferait passer l'Est-du-Québec de quatre à trois circonscriptions électorales, en supprimant celle d'Avignon–La Mitis–Matane–Matapédia et en la répartissant dans les circonscriptions limitrophes;

Considérant que, le 1<sup>er</sup> février 2023, la Commission de délimitation des circonscriptions électorales fédérales pour le Québec réitérait cette proposition de redécoupage à la suite de consultations publiques pourtant largement défavorables à cette option;

Considérant que cette proposition de redécoupage est inadmissible pour la municipalité de Saint-Cléophas, puisqu'elle diminuerait la représentation d'une région rurale, peu peuplée, et la représentation effective de sa population, comme démontré dans les nombreux mémoires déposés par les élu(es) du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie à la Commission;

Par conséquent, il est proposé par monsieur Michel Hallé et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Cléophas:

- S'oppose au redécoupage proposé;
- Demander le maintien intégral des circonscriptions électorales fédérales actuelles dans l'Est-du-Québec;
- Transmettre la présente résolution au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre des communes.

**48-23      Rapport comparatifs des certificats et permis émis au 31 décembre 2022**

Proposé par madame Franciska Caron et résolu à l'unanimité que la directrice générale dépose en cette réunion, le rapport comparatifs des certificats et permis au 31 décembre 2022 pour les années 2021-2022. Ledit rapport lui a été remis par monsieur Jocelyn Couturier, inspecteur municipal, responsable de la municipalité.

**49-23      Entente intermunicipale - Carrières et sablières**

Considérant que selon l'article 78.1 de la *Loi sur les compétences municipales*, toute municipalité locale dont le territoire comprend le site d'une carrière ou d'une sablière doit constituer un fonds réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques;

Considérant que le conseil de la municipalité de Saint-Cléophas a adopté le règlement numéro 175 concernant la constitution d'un fonds réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques le 5 janvier 2009;

Considérant que selon l'article 78.13 de la *Loi sur les compétences municipales*, une municipalité qui a compétence en matière de voirie et par les voies publiques de laquelle transitent ou sont susceptibles de transiter, à partir d'un site situé sur le territoire d'une autre municipalité, des substances à l'égard desquelles un droit est payable en vertu de l'article 78.2 peut demander à cette dernière de conclure une entente sur l'attribution des sommes versées au fonds qu'elle a constitué conformément à la présente section;

Considérant que des camions qui travaillent dans les carrières existantes sur le territoire de la municipalité de Saint-Moïse dans le secteur de la route Émilien-Harvey et à proximité, circulent en grande partie sur la route Melucq et la rue de l'Église; routes qui appartiennent et est sous l'entretien de la municipalité de Saint-Cléophas;

Par conséquent, il est proposé par monsieur Michel Hallé et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Cléophas négocie une entente intermunicipale avec la municipalité de Saint-Moïse concernant la distribution des redevances desdites carrières. Monsieur Jean-Paul Bélanger, maire et Madame Katie St-Pierre, directrice générale sont autorisés à négocier et à signer tous les documents nécessaires afin de conclure une entente raisonnable pour les 2 parties.

**50-23**

**Entente municipale – redistribution des redevances - Site de La Coopérative des Producteurs de chaux du Bas-Saint-Laurent**

Proposé par monsieur Michel Hallé et résolu à l'unanimité que le conseil de Saint-Cléophas autorise la signature d'une entente sur la redistribution des sommes perçues des redevances sur la carrière et sablière avec la municipalité de Saint-Moïse pour l'année 2023. Cette entente est fixée à un partage de 40% des sommes perçues, selon le règlement des carrières et sablières, pour les camions provenant du site de la Coopérative des Producteurs de chaux du Bas-Saint-Laurent qui transitent sur le territoire de Saint-Cléophas. Monsieur Jean-Paul Bélanger, maire et Madame Katie St-Pierre, directrice générale sont autorisés à signer ladite entente.

**MENTION AU PROCÈS-VERBAL**

**POINT 16 DE L'ORDRE DU JOUR**

- Les conseillères et les conseillers ayant des suivis de leurs dossiers respectifs interviennent. Aucune résolution n'est nécessaire.

**POINT 17 DE L'ORDRE DU JOUR**

- Aucun suivi et aucune résolution n'est nécessaire.

**POINT 18 DE L'ORDRE DU JOUR**

- CONSOMMATION D'EAU POTABLE – FÉVRIER 2023  
770 litres/jour/résidence en moyenne  
0.77 m<sup>3</sup>/jour/résidence en moyenne

**POINT 19 DE L'ORDRE DU JOUR**

- La prochaine rencontre régulière du conseil municipal  
Lundi, 3 avril 2023 à 19h30

**POINT 20 DE L'ORDRE DU JOUR - QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE**

- Toutes les personnes présentent à la réunion voulant poser des questions, ont eu droit à la parole. Toutes les questions de ceux-ci ont été répondues par le maire, la directrice générale et/ou les membres du conseil. Aucune résolution n'est nécessaire.

**51-23**

**Levée de la séance**

Proposé par monsieur Réjean Hudon et résolu à l'unanimité par le conseil municipal que la séance soit levée à vingt heures (20h00).

*Micheline Morin*  
Mairesse-suppléante

*Katie St-Pierre*  
Directrice générale et gref.-trés.